

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-42

L'an deux mil vingt-cinq

Le treize octobre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, M CURT, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusé : M ECOCHARD

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Date de Convocation : 7 octobre 2025

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN VEHICULE DE COMMERCE AMBULANT DE TYPE RESTAURATION RAPIDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 mars 2021 autorisant la publication d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'accueil de commerces ambulants de type restauration rapide ou vente de produits locaux, conformément aux dispositions de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Il précise qu'une candidature a été déposée en Mairie, le 16 septembre 2025, par Monsieur BATTAGLIA Francesco domicilié 14 rue Léopold Le Hon 01240 SAINT-PAUL-DE-VARAX. Cet entrepreneur individuel sollicite un emplacement sur le parking « Place de l'Eglise » pour l'installation d'un Food Truck pizza, le samedi, de 18h00 à 22h00.

Le Conseil Municipal est appelé à étudier et à valider cette candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la candidature de Monsieur BATTAGLIA Francesco domicilié 14 rue Léopold Le Hon 01240 SAINT-PAUL-DE-VARAX, présentée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'accueil de commerces ambulants de type restauration rapide ou vente de produits locaux,
- **INDIQUE** que l'autorisation est accordée pour l'installation d'un Food Truck pizza sur le parking « Place de l'Eglise », le samedi de 18h00 à 22h00,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour un véhicule de type restauration rapide à intervenir avec Monsieur BATTAGLIA Francesco.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

